

# Notes pratiques

sur la sécurité de l'information

## Le respect de la confidentialité de l'information

Comme membres du personnel de l'USB, nous sommes assujettis à la *Loi à l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Cette loi, qui s'applique aux organismes publics du Manitoba, exige la protection des renseignements personnels. Quelles sont les informations confidentielles à l'USB?



*Un document confidentiel contient des informations hautement sensibles qui doivent être soigneusement contrôlées en raison des risques pour la sécurité de l'information.*

Les renseignements personnels sont de nature confidentielle. Ils incluent les informations contenues dans le dossier employé, telles que le numéro d'assurance sociale, le salaire, les certificats médicaux, les mesures disciplinaires et le motif d'un licenciement. Le dossier étudiant est aussi considéré comme un document confidentiel contenant des renseignements personnels, tels que le numéro étudiant, les évaluations, l'adresse postale, etc.

Existe-t-il des documents confidentiels qui ne contiennent pas de renseignements personnels? Oui, par exemple, les procès-verbaux de réunions à huis clos, les décisions issues de négociations, les ébauches de budget et les numéros de carte de crédit. Quelle que soit la nature des documents confidentiels, nous avons l'obligation de veiller à leur confidentialité en respectant la LAIPVP et la politique de l'USB sur la sécurité de l'information.

Comment protéger les informations confidentielles au bureau?

1. Assurez-vous que les informations confidentielles sont conservées hors de vue de quiconque, et idéalement, gardées sous clé.
2. Assurez-vous que votre poste de travail est protégé par un mot de passe et que vous verrouillez votre écran lorsque vous quittez le bureau.



3. Marquez les dossiers papier et électronique de la mention « **CONFIDENTIEL** » qui rappelle de traiter le document avec précaution en y contrôlant l'accès et en le sécurisant.

La confidentialité des renseignements personnels et de toute information sensible s'assure simplement par une saine gestion des documents.

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (LRMP) ou la sécurité de l'information, veuillez communiquer avec Carole Pelchat, au poste 398 ou à [cpelchat@ustboniface.ca](mailto:cpelchat@ustboniface.ca).